



**District Scolaire du Comté de DeKalb
Politique d'implication parentale AF 17
Réexamen et révision les**

25 mai, 1^{er} juin, 7 juin, 8 juin, 9 juin, 14 juin, 21 juin et 27 juin 2016.

La vision de DeKalb est d'inspirer, de donner envie à notre communauté d'élèves, d'atteindre l'excellence académique.

La mission de DeKalb est de garantir le succès des élèves, pour leur donner accès à l'enseignement supérieur, à un métier et à l'apprentissage tout au long de la vie.

La devise de DeKalb est : Inspirer, réussir et exceller.

1. Le **District scolaire du comté de DeKalb** prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents dans le développement conjoint de son plan à l'échelle du district d'implication parentale, conformément à la section 1112 de la loi ESEA :
 - A. Conduire la réunion annuelle sur la politique/l'implication parentale du Titre I.**
 - B. Conduire la réunion de pré-planning du Titre I.**
 - C. Communiquer en temps et en heure avec les parents à l'aide du site internet et de différents vecteurs.**

2. Le **District scolaire du comté de DeKalb** prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents dans le processus de passage en revue et d'amélioration des écoles conformément à la section 1116 de la loi ESEA :
 - A. Conduire la réunion de Plan consolidé annuel d'amélioration LEA.**
 - B. Fournir aux parents l'opportunité de faire connaître leur opinion au fur et à mesure.**
 - C. Fournir aux parents des interprètes et traducteurs pendant les réunions.**

3. Le **District scolaire du comté de DeKalb** fournira la coordination, l'assistance technique et autres mesures nécessaires suivantes pour aider les écoles de Titre I partie A à planifier et mettre en œuvre des activités d'implication parentale efficaces visant à améliorer la réussite scolaire des élèves et les performances scolaires :
 - A. Support du Bureau Central pour l'Implication Parentale – (Directeur Titre I, directeurs adjoints, coordinateurs OFP, liaisons parentales du District et support administratif).**
 - B. 5 centres parentaux à l'échelle du district pour soutenir l'implication ou l'engagement parental.**
 - C. Centres parentaux locaux, financés par les écoles – 36 liaisons parentales à l'échelle de l'école**
 - D. Support technique titre I et sessions de travail.**
 - E. Colloque des Principaux sur l'enseignement et la conformité au titre I.**
 - F. Réunions mensuelles des Principaux de titre I, pour partager les dernières informations sur le titre I.**



4. Le **District scolaire du comté de DeKalb** coordonnera et intégrera les stratégies d'implication parentale de la partie A avec les stratégies d'implication parentale prévues dans les autres programmes suivants : [Insérer programmes, tels que : Head Start, Even Start, Parents en tant qu'Enseignants, Programme de scolarisation à domicile pour maternelles et programmes pré-élémentaires gérés par l'État par :

A. Personnel désigné pour la mise en œuvre des stratégies d'implication parentale.

5. Le **District scolaire du comté de DeKalb** prendra les mesures suivantes pour conduire, avec l'implication des parents, une évaluation annuelle du contenu et de l'efficacité de la politique d'implication parentale pour ce qui est de sa capacité à améliorer la qualité des écoles du Titre I, partie A. L'évaluation consistera notamment à identifier les obstacles empêchant que les parents participent davantage aux activités d'implication parentale (en portant une attention particulière aux parents en situation de difficultés économiques, de handicap, de maîtrise limitée de l'anglais, d'illettrisme ou d'origine ethnique ou raciale minoritaire). Le district scolaire utilisera les résultats de cette évaluation sur la politique et les activités d'implication parentale pour concevoir de nouvelles stratégies permettant une implication parentale plus efficace, ainsi que pour corriger, si nécessaire (et avec l'implication des parents), ses politiques d'implication parentale.

A. Financer et terminer une évaluation de programme tel que facilité par le Directeur exécutif des cursus, de l'instruction et de l'enseignement professionnel et par le Bureau des programmes fédéraux, à l'aide de la collecte des suggestions des parents, critiques pour la qualité de l'implication parentale, qui sera incluse dans l'évaluation du programme. Le District relèvera les réactions des parents de façon continue à l'aide d'un sondage à l'échelle du District, disponible sur son site officiel.

B. Réactions des parents depuis le sondage à l'échelle du District.

6. Le District scolaire du comté de DeKalb bâtira les fondations d'une meilleure capacité d'implication parentale, pour les écoles et les parents, afin de s'assurer que les parents s'impliquent efficacement et de soutenir un partenariat entre les écoles concernées, les parents et la communauté, afin d'améliorer la réussite scolaire de l'élève. Cela se fera sous la forme des activités décrites spécifiquement ci-dessous :

A. Le district scolaire, aidé des écoles de Titre I partie A, fournira une assistance aux parents d'enfants scolarisés par le district ou l'école, conformément à ce qui est approprié, afin de les aider à comprendre des sujets tels que ceux énoncés ci-dessous, en prenant les mesures décrites dans ce paragraphe --

- les standards de contenus académiques de l'État,
- les standards de réussite scolaire des élèves de l'État,
- les évaluations académiques de l'État et locales, y compris les évaluations alternatives,
- les exigences spécifiques à la partie A,
- comment surveiller les progrès de son enfant,
- comment travailler avec les éducateurs, les parents et les autres parties prenantes :



Les événements visant à faciliter ces points sont notamment les suivants :

1. **Conférences d'implication parentale dans le cadre du titre I (District et régional).**
2. **Plan consolidé d'amélioration LEA (CLIP) (annuel).**
3. **Réunion de politique d'implication parentale dans le cadre du titre I (annuel).**
4. **Réunions de programme d'apprentissage flexible (FLP).**
5. **Ateliers parentaux (càd., Georgia Milestone, Infinite Campus etc.).**
6. **Conférence parentale à l'échelle du District dans le cadre du titre I.**

B. Le district scolaire, aidé de ses écoles, fournira le matériel et la formation nécessaires pour aider les parents à travailler avec leurs enfants pour les faire progresser d'un point de vue académique, notamment à l'aide de formations en alphabétisation y compris, lorsque cela est approprié, à l'aide des nouvelles technologies, pour encourager l'implication parentale, de la façon suivante :

1. **En fournissant aux parents des formations sur les ressources et outils pédagogiques.**

C. Le district scolaire, aidé des écoles et des parents, éduquera les enseignants, personnels des services aux élèves, Principaux et autres membres des personnels, sur la façon de joindre, communiquer et travailler avec les parents en tant que partenaires égaux, dans un esprit de valorisation et de respect de la contribution des parents, ainsi qu'à la façon de mettre en œuvre et de coordonner les programmes parentaux et de créer du lien entre les parents et les écoles, de la façon suivante :

1. **À l'aide de réunions mensuelles pour les Principaux et administrateurs scolaires et/ou le personnel désigné.**
2. **À l'aide de formation professionnelle pour le personnel financé dans le cadre du titre I.**
3. **À l'aide du colloque des Principaux sur l'enseignement et la conformité au titre I.**

D. Le district scolaire, dans la mesure de ce qui est faisable et approprié, coordonnera et intégrera les programmes et activités d'implication parentale avec les programmes Head Start, Even Start, les programmes de scolarisation à domicile pour maternelles, le programme Parents en tant qu'enseignants et les écoles publiques préélémentaires ainsi qu'avec les autres programmes. Il conduira les autres activités, notamment les centres de ressources parentales, qui encouragent et soutiennent les parents dans leurs démarches de pleine participation à l'éducation de leurs enfants, de la façon suivante :

1. **En fournissant un soutien du Bureau des Programmes Fédéraux (OFP - Office of Federal Programs).**
2. **En fournissant aux parents un accès aux Centres Parentaux dans les cinq centres régionaux et les trente-six centres adossés à une école.**
3. **En élargissant les horaires d'accès, un jour par semaine, aux Centres Régionaux, afin de répondre aux besoins de la communauté, des parents et des parties prenantes.**

E. Le district scolaire prendra les mesures suivantes afin de garantir que les informations concernant les programmes écoles-parents, les réunions et les autres activités sont envoyées aux parents d'élèves



participants dans un format compréhensible et identique, y compris dans des formats alternatifs sur demande et, dans la mesure du possible, dans une langue que les parents comprennent :

1. **Partager des éléments de communication sur l'implication parentale dans divers formats et langues (par ex. dans les journaux locaux, sous forme de flyers, de sites internet, sur les réseaux sociaux, etc.).**
2. **Utiliser différents médias pour communiquer avec les parents.**
3. **Traduire les éléments de communications dans les 10 langues les plus importantes.**
4. **La politique du District sera partagée lors de la Conférence annuelle des parents du titre I.**

F. Fournir d'autres modes de soutien raisonnables pour les activités d'implication parentale dans le cadre de la section 1118, en fonction des demandes des parents.

1. **Planifier les événements d'implication parentale en fonction des idées partagées par les parents et de la disponibilité des financements pour mettre en œuvre ces idées.**

ADOPTION

La politique du District en matière d'implication parentale a été conçue en partenariat et validée en accord avec les parents d'élèves participants aux programmes de titre I partie A, en réunion de réexamen et de révision de la politique d'implication parentale, aux dates suivantes : (jours) 25 mai, 1^{er} juin, 7 juin, 8 juin, 9 juin & 14 juin, 21 juin et 27 juin 2016 (heures) 9h00 - 11h00; 11h00 - 13h00; 13h00 - 15h00; 17h00 - 19h00; & 16h00 - 17h00. Les réunions se sont tenues aux lieux suivants Salle du Conseil du comté de DeKalb, McClendon ES, Stoneview ES, et Stephenson MS.

Cette politique a été adoptée par le District scolaire du comté de DeKalb et sera en application pendant la période Août 2016 - Août 2017. Le district scolaire distribuera cette politique par écrit à tous les parents d'élèves participants au titre I partie A à ou avant la date du 15 septembre 2016.



Évaluation

Vous comptez pour nous, votre avis compte aussi

1. Avez-vous des commentaires ou des suggestions supplémentaires concernant la politique d'implication parentale du District dans le cadre du titre I ?

2. Comment souhaiteriez-vous voir utilisés les fonds récoltés dans le cadre du 1 % alloué à l'implication parentale du titre I ?

3. Avez-vous d'autres commentaires, idées ou suggestions concernant l'examen et la révision de la politique du District en matière d'implication parentale ?
